



## **176<sup>e</sup> session du Synode**

**Mercredi 8 juin 2016**

**Le Louverain**

Chemin des Crotêts, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane



## Conseil synodal

Aux députéEs, invitéEs au Synode  
Aux membres des Conseils paroissiaux  
Aux pasteurEs, diacres et permanentEs laïcs

Neuchâtel, le 29 avril 2016

Mesdames, Messieurs les députés,  
Chers amis,

La session du 8 juin 2016 est particulière par l'ampleur des documents (évaluation du Programme de législature 2012-2016, le Rapport d'activité 2015 et le programme de législature 2016-2020) qui pourrait effrayer les lecteurs. Nous proposons de les aborder comme trois récits successifs : l'histoire d'une Eglise en action lors de ces quatre dernières années, l'histoire des engagements des différentes instances et groupes de travail de notre institution pendant l'année 2015, et enfin une histoire qui continue, avec des axes et des objectifs pour les quatre prochaines années.

En suivant l'ordre du jour de la session :

- L'évaluation du Programme de législature 2012-2016 montre que la plupart des mesures et projets ont été réalisés, se poursuivent ou ont débuté. Pour faciliter la lecture de ce texte, le Conseil synodal a choisi de donner des couleurs.
- Les comptes 2015 affichent une perte d'un peu moins de 100'000.- Le Conseil synodal estime que le tableau des postes 2013 peut être reconduit pour 2017.
- Le rapport d'activité jette un regard sur ce qui s'est passé dans notre Eglise. Sa forme est nouvelle et met en valeur l'engagement des différents membres permanents ou bénévoles engagés dans notre Eglise.
- Le rapport sur l'étude d'un délai minimal de cinq semaines avant le Synode pour la réception des documents synodaux par les députés montre que le délai actuel est de quatre à cinq semaines. Le Conseil synodal propose de ne rien changer.
- Par sa structure, le programme de législature 2016-2020 témoigne d'une volonté de continuité avec le programme précédent. Une annexe historique retrace les grandes lignes des documents stratégiques ayant marqué l'EREN depuis 1994, et souligne les constantes dans la gestion de notre Eglise durant ces vingt dernières années.

Des informations orales seront données sur divers dossiers, tels que Réforme 2017, car toutes les informations n'étaient pas disponibles à l'heure de l'impression de ce document.

Fraternellement en Christ.

Président du Conseil synodal



Christian Miaz



# Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel

## 176<sup>e</sup> session du Synode

Mercredi 8 juin 2016 le Louverain

### Table des matières

Ordre du jour .....	p. 7
Invités à cette session .....	p. 8
Renseignements pratiques .....	p. 9
Evaluation du programme de législature 2012 – 2016 par le Conseil synodal .....	p. 10-23
1. Introduction .....	p. 10
2. Historique .....	p. 10-11
3. Evaluation .....	p. 11
3.1 Finances .....	p. 11-13
3.2 Innovation et développement .....	p. 13-15
3.3 Services .....	p. 15-18
3.4 Processus .....	p. 18-23
Rapport n° 1 du Conseil synodal : Comptes et Bilan 2015 (plus document en annexe) .....	p. 24
Rapport n° 2 du Conseil synodal : Rapport d'activité 2015 (plus document en annexe) .....	p. 25
Présentation du programme de législature 2016 – 2020 (plus document en annexe) .....	p. 26
Rapport n° 3 du Conseil synodal : Rapport sur la motion de l'Entre-deux-Lacs sur l'étude d'un délai minimal de cinq semaines avant le Synode pour la réception des documents synodaux par les députés .....	p. 27
Dates et informations importantes, plan d'accès .....	p. 28



**Ordre du jour**  
**176ème Synode du 8 juin 2016**  
**Le Louverain**

**07h30**                    **Café et tresse**

**08h15**                    **Début de la session**

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
2. Elections complémentaires (annexe remise en session)
  - Conseil synodal (un membre laïc)
  - Synode missionnaire (1 député / 1 suppléant)
  - Conseil du Fonds immobilier (1 membre)
3. Rapport de la Commission de consécration (annexe remise en session)
4. Evaluation du programme de législature 2012-2016 par le Conseil synodal
5. Rapport n°1 du Conseil synodal : Comptes et Bilan 2015 (annexe)
  - introduction du Conseil synodal
  - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
  - examen des comptes
  - acceptation des comptes
6. Rapport n°2 du Conseil synodal : rapport d'activité 2015 (annexe)
  - introduction du Conseil synodal
  - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
  - examen du rapport d'activité
  - acceptation du rapport d'activité 2015
7. Présentation du programme de législature 2016-2020 (annexe)
8. Rapport n°3 du Conseil synodal : rapport sur la motion de l'Entre-deux-Lacs sur l'étude d'un délai minimal de cinq semaines avant le Synode pour la réception des documents synodaux par les députés
9. Motions
10. Diverses informations orales en principe sur Réforme 2017, le journal romand, le cadre dans lequel un laïc célèbre un service funèbre

**11h00**                    **Culte au Louverain par la pasteure Yvena Garraud Thomas**

**12h15**                    **Repas**

**13h30**                    **Reprise session**

**17h00**                    **Fin de session**

**Cette session est portée dans la prière par la Communauté de Grandchamp.**

## INVITES A LA SESSION

Conseil d'Etat  
CSP, par son directeur  
Fédération des Eglises protestantes de Suisse  
Conférence des églises romandes  
Conférence des Eglises réformées de langue française en Suisse alémanique (CERFSA)  
Conseil du Synode jurassien  
Eglise protestante unie de France  
Conseil paroissial de Val-de-Ruz  
Conseil communal de Val-de-Ruz  
Yvena Garraud Thomas, pasteure célébrant le culte  
Jacques Péter, président de la Commission de consécration  
Cécile Mermod Malfroy, candidate à la consécration

▪

## ▪ RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Députés :** Mesdames et Messieurs les députés sont priés de s'installer aux places qui leur sont réservées. Leur présence est attendue jusqu'à la fin de la session. Nous les remercions d'aider la rédactrice du procès-verbal **en se présentant, nom et fonction** et en lui fournissant le texte des interventions si celles-ci ont été préparées d'avance.
- Carte de présence :** A échanger à l'entrée contre la carte de vote. Prière d'y inscrire le montant des frais de déplacement et/ou d'indemnité pour perte de gain (au maximum Fr. 120.-). **Seuls les montants dûment inscrits seront remboursés.**
- Empêchements :** En cas d'empêchement, les députés voudront bien s'excuser le plus vite possible en renvoyant leur carte de présence à l'adresse indiquée. Les démarches seront alors entreprises pour la désignation et l'information du suppléant.
- Carte de vote :** Pour faciliter le comptage des voix lors des scrutins, une carte de vote de couleur sera remise à l'entrée en échange de la carte de présence. On comptera les **cartes levées**. Il n'est donc pas possible de participer au scrutin sans carte.
- Repas de midi :** Le repas sera servi au Louverain. Une participation d'un montant de 28 Francs est demandée. Les inscriptions se font par mail à l'adresse : [eren@eren.ch](mailto:eren@eren.ch) **jusqu'au vendredi 27 mai 2016 au plus tard.**
- Il ne pourra pas être servi de repas aux personnes non inscrites.**
- Invités :** Les invités ont des places réservées dans la salle. Les personnes qui souhaitent prendre la parole sont priées de s'annoncer auprès du président du Synode.
- Suppléants et auditeurs :** La session étant publique, des places sont réservées pour les suppléants et auditeurs.
- Transport** Un transport commun peut être organisé. Pour toute demande ou complément d'information, veuillez contacter le secrétariat général de l'EREN.

# Évaluation du programme de législature 2012-2016

*En bref :*

*Le Conseil synodal présente son évaluation du programme de législature 2012-2016. Ce n'est pas un rapport avec résolution, par conséquent le Synode ne se prononce pas sur l'évaluation en tant que telle, mais peut poser des questions et faire des remarques au Conseil synodal.*

## 1. Introduction

Le programme de législature<sup>1</sup> 2012-2016 est vaste et ambitieux. L'évaluation n'a pas été aisée pour plusieurs raisons. Une première est liée aux changements qui se sont produits au sein du Conseil synodal et des responsables. Sur l'équipe, deux seuls sont restés. La transmission impliquait une prise de connaissance sur la manière de travailler. En effet une des mesures du PL était d'utiliser des outils de travail adaptés aux standards d'aujourd'hui. Le choix s'est porté sur le travail par fiche de projet (Itéral) et avec un logiciel de projet collaboratif en ligne (Planzone). Ces outils de travail n'étaient maîtrisés ni par les nouveaux venus ni par l'administration. Les conséquences ont été une difficulté à reprendre les projets tels quels. L'autre raison est l'ambition du PL. Le Conseil synodal avait choisi douze projets, trois dans chacun des quatre regards, mais cela ne signifiait pas pour autant que les autres mesures définies étaient abandonnées. L'évaluation de l'ensemble des mesures a demandé du temps. Dans un premier temps, le Conseil synodal a essayé à l'interne d'effectuer cette évaluation et cela par le biais d'un tableau Excel fixant si les objectifs de chaque mesure étaient atteints complètement, partiellement ou abandonné. Les résultats n'ont pas été probants. Puis sous la direction Jean Biondina, formateur indépendant, il a choisi une analyse plus globale. Cette manière procède par feux rouge, orange, vert et signe stop.

-  Le projet a démarré et se poursuit.
-  Le projet a démarré mais rencontre des difficultés.
-  Le projet a démarré mais a été arrêté avant terme ou n'a pas encore démarré.
-  Le projet a été abandonné.

Sur l'ensemble des mesures, le résultat montre une très large majorité de feu vert. Ce qui montre en définitive que les mesures proposées par le Conseil synodal lors de la présentation du PL ont été mises en route.

## 2. Historique

C'est en juin 2008 que, pour la première fois, le Conseil synodal a proposé au Synode un PL. L'objectif était de "rendre transparent le cadre dans lequel le Conseil synodal inscrit son action"<sup>2</sup>.

Le premier PL 2008-2012 était structuré selon trois axes :

- Eglise participative et normative  
(valorisation du rôle des membres de l'Eglise, projets nouveaux)
- Eglise ouverte et solidaire  
(partenariats avec d'autres acteurs, entraide, intérêt à l'environnement de l'EREN)
- Eglise équilibrée  
(organisation, ressources humaines, finances).

<sup>1</sup> Abrégé par la suite comme PL

<sup>2</sup> Rapport d'évaluation du programme de législature 2008-2012 p.1 présenté lors de la 165<sup>ème</sup> session du Synode en juin 2012

Dans son évaluation générale, le Conseil synodal reconnaissait l'adéquation de la méthodologie du travail en objectifs généraux et spécifiques et en mesures opérationnelles pour établir un PL. Par contre, les trois axes choisis induisaient une difficulté pour la conduite et l'analyse des résultats. C'est pourquoi pour le PL 2012-2016, il avait choisi quatre manières d'observer l'évolution de l'EREN dans sa manière de traduire sa mission au jour le jour :

- Finances
- Innovation
- Service
- Processus

Chaque regard a été traduit en un objectif général :

- **Les finances** : l'EREN trouve les moyens qui lui permettent d'exercer sa mission.
- **Innovation – développement** : l'EREN développe sa mission dans des axes inexplorés en acceptant les notions de prise de risque, d'incertitude et d'imprévisibilité.
- **Service** : l'EREN adapte ses services en fonction des attentes des bénéficiaires.
- **Processus** : l'EREN développe une structure et des méthodes de travail efficaces ; elle offre un cadre de travail attractif et sécurisant.

### 3. Evaluation

#### 3.1 Finances

- L'exercice comptable est équilibré dès 2014 en incluant une revalorisation des salaires.
  - ◆ Assurer les revenus en mettant en œuvre les mesures liées aux objectifs de levée de fonds (liens avec les deux objectifs spécifiques suivants)
    - La mesure est en œuvre avec les appels et la Newsletter aux différents donateurs institutionnels ou privés en Suisse.*
  - ◆ Maximiser les revenus provenant de l'immobilier
    - La mesure est fonctionnelle avec les différents chantiers terminés comme le Jardin de la Cure, Champréveyres, Chézard-St-Martin, La Coudre, les Eplatures, les Rochettes à Boudry.*
  - ◆ Redimensionner le tableau des postes d'ici 2014
    - Le tableau des postes a été redimensionné, mais différé dans son application, vu les comptes équilibrés (cf. décision du Synode de juin 2015).*
- Les sources de financements sont diversifiées.
  - ◆ Développer des modalités de levée de fonds complémentaires à la contribution ecclésiastique comme :
    - Multiplier les appels de dons réguliers et de montants « limités » (obj. 50.-) auprès des personnes et entreprises qui ne paient pas la contribution ecclésiastique
      - Cette mesure se retrouve dans le projet "bordereau pour tous" et dans les appels de Noël envoyés chaque année à des personnes et entreprises qui n'ont pas payé leur contribution ecclésiastique.*

- Suivre et solliciter les donateurs institutionnels (fondations, paroisses alémaniques) notamment en leur présentant des projets à financer

*Des courriers (Newsletters, etc) ont été envoyés régulièrement aux paroisses et institutions en Suisse allemande et francophone.*

- Développer et implémenter les outils pour la promotion des legs en faveur de l'EREN

*Une campagne "legs" avec affichage a été menée dans tout le canton sur trois semaines dès mi-novembre 2015 avec renvoi sur [www.eren.ch](http://www.eren.ch) (nouveau site).*

- Mettre en œuvre une stratégie de sollicitation d'entreprise pour le financement de projets

 *La charge de travail est démesurée par rapport aux résultats.*

- Un système est en place pour répartir le montant de la contribution ecclésiastique sur un nombre plus important de contributeurs.

- ◆ Améliorer les résultats du paiement de la contribution ecclésiastique :

- Augmenter le nombre de protestants qui reçoivent le bordereau

*L'action "bordereau pour tous" a été mise en œuvre mais il est trop tôt pour en évaluer les effets.*

- Rationaliser le travail d'accompagnement des personnes qui cessent leur paiement

*La rationalisation du processus est un souci permanent.*

- Freiner l'hémorragie de contributeurs liée aux mandataires fiscaux

*L'action "bordereau pour tous" et l'action concertée des 3 Eglises reconnues dans les déclarations d'impôts "Je suis chrétienne, je déclare ma confession" ont été mises en place pour atteindre cet objectif.*

- Suivre une sélection d'entreprises par des contacts directs

*Mise en place par la commission inter-Eglises. Certaines entreprises ont déjà été contactées.*

- Poursuivre la sensibilisation auprès des personnes sollicitant un acte pastoral, systématiser le paiement dans certains cas

*La mesure de sensibilisation est en cours.*

*Le paiement systématique des actes dans certains cas n'a pas été réalisé.*

- Développer des alternatives à la contribution ecclésiastique sur la base d'une étude de marché qui permettent de :

- Baisser les montants sollicités (taux d'imposition)

*La baisse s'est faite par l'intermédiaire du report des charges du Canton sur les Communes. La Contribution ecclésiastique étant basée sur l'impôt cantonal, celui-ci ayant baissé, la somme de la Contribution ecclésiastique a baissé de facto, même si le taux est resté inchangé.*

- Etudier une autre gestion des contributions

*L'étude a été faite par la commission inter-Eglises et celle-ci ne voit aucun avantage à changer aujourd'hui, la perception étant un service fourni par l'Etat, cela coûterait plus cher aux Eglises de changer. En outre, le caractère officiel des bordereaux est perçu comme un atout important par la commission inter-Eglises.*

- Les projets retenus

Bordereau pour tous les protestants	Le projet est en fonction depuis 2013
Donateurs institutionnels	Le projet est en fonction depuis 2014
Promotion des legs	Le projet est en fonction depuis 2015

### 3.2 Innovation et développement

- L'EREN développe sa capacité à offrir un accompagnement dans des situations qui exigent de la réactivité.
  - ◆ Mettre en place la structure qui permet une réactivité à des situations non prévues et urgentes, notamment :
    - Fermeture d'entreprises, licenciements collectifs, accidents et catastrophes, ouverture d'un centre pour requérants

*La Responsable des Services Cantonaux mène une activité de veille pour ce genre d'événement.*

- Développer des projets à moyen terme au moins dans deux des secteurs suivants :
  - Interventions dans le monde du travail (crises personnelles, licenciements, chômage, burn out)

 *Une enquête a été menée auprès des entreprises, mais il n'y a pas d'intérêt pour de telles offres.*

- Assistance spirituelle auprès de requérants, en collaboration avec le CSP et avec son expertise

*Le projet Req'EREN a été mis en œuvre. Un aumônier a été engagé au centre fédéral des réfugiés à Perreux.*

- Assistance spirituelle dans des crises personnelles, violence domestique, en lien avec les services d'urgence

*Plusieurs permanents ont suivi la formation ASPUR en partie ou intégralement. Une personne intervient pour l'instant dans le service de garde.*

- ◆ Qualifier les projets en fonction de leur durée attendue (lancement, réalisation-apogée, puis fin du projet).

*Les fiches de projets permettent cette qualification des projets.*

- L'EREN développe un concept de paroisse numérique.

- ◆ Transposer certaines offres de l'Eglise dans le monde numérique (prestations online)

*Plusieurs actions ont été entreprises telles que la récolte des données statistiques, la Newsletter envoyée tous les quinze jours, nouveau site internet, Facebook, Twitter.*

- ◆ Transposer la vie paroissiale traditionnelle dans des modèles de vie communautaire tels que réalisés dans les réseaux sociaux

*Cette activité a démarré dans le cadre de l'éveil à la foi. Un projet œcuménique a développé un nouveau programme avec six thèmes. Ceux-ci ont été repris et développé sur un site internet : [www.raconter-dieu.ch](http://www.raconter-dieu.ch). D'autres tentatives n'ont pas pu voir le jour.*

- ◆ Créer différentes plateformes internes et externes de réseaux sociaux, lancements de nouveaux services (iCelebration) visant à resserrer le lien de proximité entre l'Eglise de la population.

*Si iCelbration n'a jamais débuté, un nouveau site de l'EREN, Facebook EREN, twitter EREN ont vu le jour avec des critères bien définis pour approcher davantage les publics cibles de l'EREN. Comme service, il y a celui de l'éveil à la foi.*

- L'EREN se donne les moyens de développer son esprit d'innovation.

- ◆ Décrire l'évolution attendue, en termes d'innovation, des différents secteurs de la vie de l'Eglise

*Le Conseil synodal, les responsables des différents services de l'EREN, en lien avec les présidents des Conseils paroissiaux, les ministres et permanents, les aumôniers sont attentifs aux évolutions et aux besoins qui peuvent surgir non seulement de la vie de l'Eglise mais aussi de la vie de la société neuchâteloise. Le système des fiches mis en place par le groupe "Evangélisation" favorise l'innovation et la transmission des idées au sein de l'EREN. La souplesse et le dynamisme dans la structure et les forces engagées par l'EREN sont nécessaires à l'avenir pour répondre aux besoins de l'Eglise et de la société.*

- Proposer aux paroisses une analyse des publics cibles selon les études existantes sur les types de population (sinus)

*L'étude Sinus Milieux et le travail du groupe Evangélisation, après avoir été accepté par le Synode en décembre 2015, sont en phase de mise en oeuvre dans les activités des paroisses.*

- ◆ Promouvoir les innovations qui conduiront l'EREN à revisiter :

- Ses services
- Son organisation
- Sa marque
- Sa théologie

*Les processus de l'Evangélisation, des Sinus Milieux et des freshExpressions, etc, ont suscité de nouvelles perspectives qu'il faudra traduire dans des manières d'être et de faire. Mais l'EREN est au tout début de ce processus, celui de la prise de connaissance.*

▪ Les projets retenus

Assistance spirituelle de crise	<p>Au départ ce projet visait l'établissement d'une convention de collaboration avec l'Unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP). Cet aspect du projet a été abandonné.</p> <p>L'EREN forme des ministres pour qu'ils soient en mesure de répondre en cas d'urgence. Leur participation à l'UNIP reste volontaire. Un service de décharge est organisé par le service des remplacements lorsqu'un ministre est de garde. A ce jour, un ministre de l'EREN est inscrit dans le service de garde de l'UNIP.</p>
Paroisses numériques	Le projet a été abandonné. Néanmoins la communication par les médias numériques progresse au sein des paroisses.
EREN 3000 (analyse et redéfinition de l'offre de l'EREN selon les attentes des différents milieux)	Un groupe de travail a été constitué et a remis son rapport au CS en novembre 2015. Il s'agit de la mise en application de l'étude Sinus Milieux. Le rapport Sinus Milieux est à disposition sur le site EREN.

### 3.3 Services

- Les services sont définis et priorisés en fonction d'études décrivant les attentes des bénéficiaires, en priorité dans l'accompagnement spirituel et social.
- ♦ Elaborer une stratégie des cultes : quels cultes, quelles célébrations pour répondre à quelles attentes de quels publics ?

*Le Conseil synodal a fait un état de la situation des cultes dans les paroisses de l'EREN. L'objectif de concentrer les forces sur un nombre réduit de cultes est largement pratiqué. En collaboration avec les présidents de paroisse, il a été décidé de laisser aux paroisses la stratégie et la gestion des cultes. L'Évangélisation et le rapport sur les Sinus Milieux seront des outils mis à disposition des Conseils paroissiaux.*

- ♦ Elaborer des standards de qualité et des moyens de les vérifier. Les critères de qualité touchent à la qualité de la rencontre humaine (relation, confort, esthétisme), à la qualité de la prestation (cohérences théologique et liturgique, soin dans le travail, collaborations) avant de toucher à l'efficacité (réussite de l'action) et à l'efficacité (effets attendus)



*Ces mesures d'élaboration de standards de qualité et des moyens de les vérifier ont été abandonnées.*

- ♦ Développer des services liés aux évolutions démographiques:
  - Vieillesse de la population (activités aînés, accompagnement des personnes en fin de vie, soins palliatifs)

*L'EREN suit de près l'évolution du projet de Planification médico-social (PMS) cantonal. Ce projet, initié par les autorités cantonales, vise un maintien à domicile plus long pour les personnes âgées. Le canton a démarré un projet pilote dans le district du Locle. La paroisse des Hautes Joux a décidé de rentrer pleinement dans ce projet. Elle est accompagnée dans ce travail par l'animatrice cantonale du bénévolat.*

- Migrations (aumônerie, aide sociale - CSP, veille sur les conditions sociales)

*La Confédération a ouvert un centre fédéral pour les requérants d'asile au cantonnement militaire Les Pradières de septembre 2012 à fin avril 2014. Un aumônier à 20% a été présent aux Pradières. Après avoir été accepté par le Synode en décembre 2013, le projet pilote de Req'EREN a démarré par l'engagement d'un aumônier à 25% dès le mois d'avril 2014. Le Synode a accepté que cette aumônerie se poursuive. En octobre 2013, la Confédération, le canton et la commune de Boudry ont annoncé que le centre cantonal de Perreux serait transformé en Centre d'enregistrement et de procédure fédéral (CEP) avec 250 places. Ce centre s'est ouvert en automne 2014. Un aumônier à 50% y travaille depuis le 1er septembre 2015.*

- ◆ Engager des études de marché et de segmentation sur le domaine d'activité de l'EREN

*Feu vert : Les résultats de la consultation «Postes et vie communautaire dans l'EREN de 2016 » présentés au Synode de juin 2013 ainsi que l'étude Sinus Milieux sont à disposition des paroisses et des services cantonaux comme outils d'analyse et de réflexion.*

- La vie communautaire est plus visible, plus dense et recentrée.

- ◆ Déterminer un nombre approximatif de cultes dominicaux sur le canton qui permette des assemblées significatives et une diversité de publics-cibles. Le nombre de cultes tient compte des situations particulières des paroisses, des possibilités offertes par les lieux de cultes et des publics visés

*Le Conseil synodal après discussion avec les présidents des Conseils paroissiaux a laissé à ces derniers la gestion des cultes. Il reste attentif à la question des cultes.*

- ◆ Créer une permanence téléphonique



*Une telle permanence a été jugée inappropriée pour notre Eglise, compte tenu des critères de coût, de la communication au public, différenciation par rapport à d'autres services, etc.*

- ◆ Médiatiser et développer des catéchismes pour adultes ("La Bible pour les nuls", Alpha live, et autres formes déjà existantes)

*Les paroisses ont plusieurs activités dans ce domaine de la catéchèse d'adultes et le service COM de l'EREN relaie la présentation des activités paroissiales et les valorise.*

- ◆ Mettre en valeur des activités phares, autant en paroisses qu'au niveau cantonal

*La mise en valeur se pratique par la diffusion dans la Newsletter, site internet, Facebook.*

- ◆ Mettre en valeur les locaux paroissiaux ou temples qui sont susceptibles de favoriser la visibilité de la vie communautaire, voire créer de nouveaux espaces

*La mise en valeur a commencé avec les projets des Valangines et de l'Abeille comme centres paroissiaux. Le premier est en train d'être finalisé et opérationnel, le second a été abandonné suite à la décision de l'assemblée de paroisse de la Chaux-de-Fonds. La mise en valeur d'activités phares doit être poursuivie.*

- La vie communautaire intègre et articule des offres qui favorisent des espaces communautaires selon des critères géographiques et des offres qui favorisent des espaces communautaires basés sur des intérêts communs, voire sur des réseaux existants (numérique ou non).

- ◆ Vie communautaire traditionnelle :

- Vérifier les attentes et renforcer les lieux phares

*La vérification et le renforcement n'ont pas été entrepris par le Conseil synodal.*

- ◆ Réseaux :

- Modéliser le réseau des moniteurs dans d'autres secteurs

*La mesure n'a pas commencé.*

- Renforcer les plates-formes existantes (catéchisme, enfance, diaconie)

*Les plates-formes existantes fonctionnent, sauf celle de la diaconie. La plate-forme catéchèse adultes vient de démarrer avec Réforme 2017.*

- Développer des réalisations interparoissiales, selon le choix des paroisses (catéchisme, catéchisme d'adultes, formation, diaconie)

*La création d'un poste d'animateur cantonal du bénévolat (ACB) permet le développement de telles réalisations par les formations qu'il offre : la création et la mise en place d'un cycle de formation œcuménique pour les visiteurs bénévoles des trois Eglises reconnues, une série de soirées de formation sur le rôle des bénévoles dans l'accompagnement des requérants d'asile et une soirée pour les nouveaux députés du Synode.*

*Le responsable cantonal de la catéchèse collabore avec une ministre pour offrir une formation pour les catéchètes. Les plateformes cantonales pour l'éveil à la foi, l'enfance et la catéchèse permettent des collaborations interparoissiales.*

*Un poste interparoissial à 50% a été créé dans le haut du canton pour les services funèbres.*

- ◆ Evangéliser :

- Mettre en œuvre une stratégie d'évangélisation : définir ce que l'on entend par ce mot en Eglise réformée et proposer des pistes ou renforcer les actions déjà réalisées

*Le Synode vient d'accepter le rapport du Conseil synodal sur l'Evangélisation qui propose des pistes pour renforcer les actions déjà réalisées par les paroisses. Il est demandé que le Conseil synodal trouve les moyens pour inciter les différentes instances de l'EREN à passer en "mode évangélisation".*

- Imaginer une catéchèse pour débutants : "Mon fils va au caté, et moi"

*La mesure n'a pas commencé.*

- ◆ Débat public :

Créer des liens entre différents réseaux sous la forme de lieux de rencontre thématique

*Des débats publics sont organisés par le service animation ou les paroisses.*

- vertical café

 *La mesure a été abandonnée.*

- soirée bar

 *La mesure a été abandonnée.*

- soirée jeux

 *La mesure a été abandonnée.*

- Les projets retenus

Mon culte	<i>Le projet a été redirigé vers les Conseils paroissiaux. Le Conseil synodal garde un regard sur l'évolution et propose des outils d'analyse et de dynamisation par l'Évangélisation et Sinus Milieux.</i>
Évangélisation	<i>Le projet est en cours. Le Synode a accepté que l'EREN passe en "mode Évangélisation".</i>
Lieux phares	<i>Deux projets : les Valangines et l'Abeille : le premier est en train d'être concrétisé alors que le second a été abandonné.</i>

### 3.4 Processus

- Les acteurs professionnels et bénévoles de l'Église sont valorisés selon deux axes : une théologie des ministères qui renforce leurs rôles et des conditions de travail adaptées.

- ◆ Les métiers d'Église :

- Déterminer les contours des métiers d'Église dans le contexte nouveau

*La création de la Commission Romande des Stages permet une réflexion sur les métiers de pasteurs et diacres.*

- Revaloriser le statut du pasteur référent et développer d'autres modèles

 *Un premier projet a été proposé aux présidents des Conseils paroissiaux qui l'ont fortement critiqué. Le Conseil synodal l'a retiré.*

- Clarifier la théologie des ministères qui sous-tend ces choix et réaliser les ententes nécessaires aux niveaux romand et suisse

*La CER adopte des référentiels de compétences pour les ministres pasteurs et diacres.*

- ◆ Formation :

- Développer le mentorat entre pasteurs et étudiants en théologie

*La mesure n'a pas commencé.*

- Stimuler l'énergie et le moral des permanents en leur proposant des formations adaptées au développement de leurs projets

*La formation est un élément essentiel dans la politique des RH de l'EREN. Cette dernière a toujours favorisé la formation des permanents en lien avec leur projet de développement en relation avec la mission de l'Eglise.*

- Optimiser la formation continue en évaluant les besoins, en ciblant les offres de formation

*La mesure est une constante dans la politique des RH de l'EREN. Elle se fait à travers les besoins identifiés lors des bilans. Le choix de la formation se fait en concertation avec la Responsable des ressources humaines.*

- Travailler à un plan directeur de la formation continue des Eglises de la CER

*La mesure n'a pas démarré.*

◆ Conditions de travail :

- Revoir la grille salariale de l'EREN

*Au Synode en juin 2014, le Conseil synodal a proposé une nouvelle grille salariale dans un rapport sur la politique salariale de l'EREN, mais ce dernier a refusé cette politique par conséquent aussi la grille salariale.*

- Désenchevêtrer la situation salaires – logement de fonction en cure

*Un groupe de travail a été créé sur la question du logement de fonction. Il devra rendre son rapport en 2016 au Conseil synodal.*

- Améliorer le pouvoir d'achat des salariés de l'EREN

*L'amélioration du pouvoir d'achat des salariés était comprise dans le rapport sur la nouvelle politique salariale refusée par le Synode en juin 2014.*

- Reconnaître et valoriser les talents et les compétences des acteurs de l'EREN

*Cette reconnaissance et valorisation sont essentielles pour le Conseil synodal. Ce dernier n'a pas créé un projet unique autour de cette reconnaissance et valorisation, mais cherche à les promouvoir dans les groupes de travail, les activités proposées, la formation, etc.*

- Accompagner les permanents dans leur activité et leur développement professionnel : portraits-rôles – bilans ; stimuler l'utilisation personnelle de mesures de qualité.

*L'accompagnement a été une priorité pour le secteur des RH de l'EREN. Les bilans paroissiaux ont lieu tous les deux ans. La RRH est disponible à la demande des Conseils paroissiaux pour conduire ces bilans.*

*Aux Services cantonaux, des portraits ont été créés pour les trois services : Aumônerie de santé (hôpitaux et EMS), Service de diaconie (aumôneries de rue et des prisons) et Service de formation. Des rôles, comprenant des objectifs annuels pour chaque ministre, ont été créés. Les bilans annuels constituent un moment de dialogue entre le ministre et la responsable des services cantonaux. Ces discussions permettent de planifier la formation continue des ministres et de réactualiser les rôles régulièrement.*

◆ Bénévolat :

- Promouvoir le bénévolat en accompagnant les bénévoles et en proposant des projets

*L'EREN ne pourrait pas poursuivre son activité sans les apports de nombreuses personnes qui s'engagent bénévolement au service de leur prochain dans le cadre de l'Eglise. L'animatrice cantonale du bénévolat (ACB) est une personne ressource pour les paroisses afin de les aider à rendre le bénévolat attractif de manière à faciliter le recrutement et l'engagement des bénévoles. Elle les aide à mettre en place une charte de bénévolat et de conventions avec chaque bénévole.*

- La structure de l'EREN, à l'interne et au travers de partenariats, s'adapte aux exigences de mise en œuvre de la mission.

◆ CER, FEPS – synergies

- Stimuler et élaborer un accord romand sur les profils ministériels

*La CER a adopté des référentiels de compétences pour les ministres pasteurs et diacres. Depuis mars 2015, la Commission Romande des Stages accompagne les stages pratiques des futurs ministres de la CER. Ces stages se déroulent sur une période de 18 mois et sont sanctionnés par un diplôme romand.*

- Poursuivre les travaux au sein de la CER sur la question d'une visibilité romande des Eglises réformées

*Le projet de créer un journal romand pour une meilleure visibilité des Eglises réformées est en cours de finalisation. L'Assemblée générale de la CER du 5 décembre 2015 a décidé de présenter un rapport décisionnel aux Synodes ou Consistoire des quatre Eglises partenaires dans ce journal. Les décisions synodales ou consistoriales seront prises avant la fin du mois de mars 2016.*

- Construire l'activité des plateformes cantonales pour qu'elles soient des lieux d'échanges et de stimulation entre les paroisses et avec les partenaires

*Les membres du Service de formation cantonal coordonnent les activités de plusieurs plateformes cantonales, en particulier: Eveil à la foi, Enfance, Catéchèse, Terre nouvelle (TN), Formation d'adultes. Par ailleurs ils participent à des rencontres romandes.*

- Contribuer au renforcement des synergies en Suisse (FEPS) et Suisse romande (CER)

*La délégation de l'EREN à la FEPS et le président du Conseil synodal à la plateforme romande de Stratégie générale, ont été attentifs au renforcement des synergies en Suisse. Au niveau de la FEPS, il y a eu le projet sur la Diaconie, une réflexion sur les médias, etc. Au niveau de la CER, deux projets la CoRoSta et le journal romand viennent renforcer les synergies existantes.*

◆ Œcuménisme

- Déterminer le rôle que les Eglises reconnues entendent et peuvent jouer

*Les rencontres inter-Eglises sont un lieu où le rôle commun des Eglises peut être développé.*

- Clarifier les partenariats entre les Eglises reconnues

*Pendant la législature écoulée, a été clarifié :*  
- la réorganisation de l'aumônerie HNE;  
- le financement des prestations de l'aumônerie avec le CNP;  
- la mise à jour de la Convention entre les trois Eglises et l'Association Dorcas pour l'aumônerie de rue à Neuchâtel;  
- la mise à jour des lignes directrices pour l'aumônerie des prisons.  
Deux groupes inter-Eglises travaillent actuellement sur deux projets prioritaires: la Planification médico-sociale et l'aumônerie pour les requérants d'asile.

- ◆ Structure équilibrée et redimensionnée de l'EREN

- Elaborer une organisation des postes au service de la vie communautaire

*La réflexion commencée sur l'organisation des postes et de la vie communautaire a été confiée aux Conseils paroissiaux. Le critère des statistiques (nombre de protestants, nombre de catéchumènes, d'actes pastoraux...) doit être subordonné à celui des projets paroissiaux et de la vie paroissiale.*

- Encourager et clarifier l'articulation entre les Conseils paroissiaux et leurs colloques

*Cette mesure n'a pas commencé.*

- Entamer une réflexion sur la structure interne des paroisses

*La réflexion du Conseil synodal n'a pas été entamée. Mais certaines paroisses l'ont entreprise de leur propre initiative.*

- Poser les bases pour une révision constitutionnelle à faire aboutir lors de la législature suivante

*Le Conseil synodal a remis un rapport au Synode de décembre 2015, mais ce point n'a pas pu être traité au cours de la session. Il sera repris lors de la session de mars 2016. Un groupe de travail sur la révision de la Constitution a remis son rapport au Conseil synodal en automne 2014. A partir des propositions du groupe, le Conseil synodal a élaboré le projet EREN 2023 qui devrait conduire le Synode et l'Assemblée générale de l'Eglise à ratifier les changements constitutionnels et réglementaires pour 2023. Le Conseil synodal a voulu que ces changements se fassent en intégrant des réflexions fondamentales sur ce que l'Eglise veut être et dire dans le monde neuchâtelois pour les années 20 à 30 en abordant six axes : mission de l'Eglise, Confession de foi, qualité de membre, autorité, vie communautaire, ministère de l'Eglise et ministères dans l'Eglise. Le Conseil synodal a aussi voulu que cela se fasse de manière itérative, à savoir participative entre le Conseil synodal et le Synode.*

- Pour chaque projet, la méthodologie, les objectifs, le financement et les processus sont décrits.

- ◆ Méthodologie :

- Développer une méthodologie commune de gestion des projets – P-EREN-isation des projets ; y intégrer les aspects de communication

*Le Conseil synodal utilise les fiches de projets pour formaliser ce qu'il entreprend. Des formations ont été données. Ces formations ont été ouvertes à d'autres membres, comme par exemple pour les responsables des projets Req'EREN et Evangélisation. Mais tout cela reste encore très limité. Un autre outil a été expérimenté : la gestion de projet collaboratif en ligne. Mais c'est un échec. Malgré les formations proposées, l'outil n'a que peu été utilisé. Le Conseil synodal a décidé de l'abandonner en 2016.*

- Numériser la communication de l'EREN

*Une partie de la communication de l'EREN se fait par l'envoi numérique. Le site de l'EREN et les Newsletters entrent dans cette mesure. Il reste malgré tout de nombreux envois postaux : par exemple les documents pour les séances du Conseil synodal, le Synode. Ceux-ci sont aussi mis à disposition par e-mail ou sur le site internet pour les personnes qui désirent les recevoir ou les consulter par voie numérique.*

- Améliorer la transparence des finances paroissiales

*La mesure n'a pas commencé.*

- ◆ Communication :

- Relifiter les médias de l'EREN en fonction des public-cibles visés

*Le site EREN a été complètement revu pour répondre aux attentes de la société neuchâteloise, de même que Facebook EREN et la Newsletter. Le service COM de l'EREN a toujours le souci de trouver le meilleur moyen pour toucher les public-cibles.*

- Développer la valeur ajoutée de l'EREN et positionner l'institution

*Le service COM a comme principe de développer la spécificité et de mettre en avant les valeurs de l'EREN dans ses communications. Il incite le Conseil synodal par son président à se positionner dans la société d'aujourd'hui et les médias.*

- Construire et développer un réseau d'influences politiques et médias

*Le Conseil synodal, les responsables des services de l'EREN construisent et développent des réseaux de contacts dans les milieux politiques et médiatiques, plutôt que des réseaux d'influence.*

- ◆ Outils de travail :

- Adapter les outils de travail aux standards actuels

*La messagerie électronique a été uniformisée. Le travail par fiche a été développé. Le système Abacus a permis de mettre la comptabilité et les salaires dans les standards actuels. Le choix d'un organe de révision professionnel est aussi un outil aux standards actuels d'une société comme l'EREN.*

- Mettre à jour l'ensemble des outils de l'EREN : méthode et parc informatique

*Le parc informatique et les conditions d'utilisation sont unifiés et mis à jour.*

- Acquérir un outil permettant de gérer les données des membres, des contribuables non membres, bénévoles, jeunes, catéchumènes pour améliorer nos services

*La mesure n'a pas commencé. Néanmoins, les systèmes actuels ont été étendus (secteur levée de fonds) et simplifiés (fichier VP).*

- Développer une gestion documentaire professionnelle de la totalité des documents électroniques, mettre en place un système d'information du personnel efficace

*Un module informatique de gestion du personnel a été mis en place.*

- Les projets retenus

Valorisation pasteur référent	Le projet a été arrêté suite aux différentes remarques faites par les présidentEs des Conseils paroissiaux.
Relifter les médias	Le projet est en cours et plusieurs réalisations sont déjà en fonction : site, Newsletters, Facebook, prospectus, etc
Plates-formes cantonales	Plusieurs plateformes existaient depuis un certain temps (Terre nouvelle, catéchèse) et ont poursuivi leurs activités. De nouvelles plateformes sont nées des besoins du terrain, notamment l'Eveil à la foi (pour restructurer le programme et créer des événements bisannuels) et la Formation d'adultes (pour coordonner les activités paroissiales autour des festivités prévues dans le cadre de la Réforme 2017). D'autres ont peiné à trouver leur rythme de croisière et ont cessé leurs activités (notamment la plateforme diaconie de proximité).

## Rapport n° 1 du Conseil synodal

### Comptes et Bilan 2015

*En bref :*

*Malgré une perte affichée de CHF 91'389.61, le résultat de l'exercice 2015 de la caisse centrale de l'EREN peut être qualifié d'équilibré. L'arrivée tardive de la contribution ecclésiastique de certaines entreprises sur l'année 2016 a péjoré l'exercice 2015 mais se répercutera de manière positive sur le prochain. Les dons et legs ont été supérieurs au budget et aux comptes antérieurs, ce qui permet de combler le déficit budgété. Comme les années précédentes, le secteur immobilier apporte une contribution importante au fonctionnement de l'EREN. En outre, l'engagement du groupe de bénévoles pour favoriser le paiement de la contribution ecclésiastique continue de porter ses fruits.*

*Du côté du bilan, donc de la fortune et des dettes de la caisse centrale, on constate que la situation est saine. De plus, dès 2015, les différentes positions aux actifs et aux passifs sont comptabilisées de manière conforme aux lois.*

Le détail des Comptes et Bilan 2015 se trouve en annexe.

#### **Résolution**

Le Synode accepte les comptes 2015 et en donne décharge au Conseil synodal.

## Rapport n° 2 du Conseil synodal

### Rapport d'activité 2015

*En bref :*

*Le rapport d'activité jette un regard sur ce qui s'est passé dans notre Eglise. Sa forme est nouvelle et met en valeur l'engagement des différents membres permanents ou bénévoles engagés dans notre Eglise, des paroisses aux services cantonaux en passant par les différentes délégations.*

Le rapport d'activité 2015 se trouve en annexe.

#### **Résolution**

Le Synode accepte le rapport d'activité 2015.

## Présentation du programme de législature 2016-2020

*En bref :*

*Le Conseil synodal présente son programme de législature 2016-2020. Il ne s'agit pas d'un rapport avec résolution. Le Synode en prend connaissance. Il peut poser des questions et faire des remarques au Conseil synodal. Lors de la présentation orale, le Conseil synodal donnera quelques mesures qu'il entend mettre en place. Il souhaite aussi que ce programme de législature puisse inspirer les paroisses, les colloques et les services. Chacun sera libre de proposer au Conseil synodal des mesures et des projets pour enrichir la vie de notre institution, notre Eglise.*

Le programme de législature 2016-2020 se trouve en annexe.

## Rapport n° 3 du Conseil synodal

### Rapport sur la motion de l'Entre-deux-Lacs sur l'étude d'un délai minimal de cinq semaines avant le Synode pour la réception des documents synodaux par les députés.

*En bref :*

*Ce rapport fait suite à la Résolution 172-N adoptée par le Synode en juin 2015 sur une proposition de motion de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs : Le Synode demande au Conseil synodal d'étudier le délai minimal de cinq semaines avant le Synode pour la réception des documents synodaux par les députés suppléants et conseillers de paroisse. Il propose de maintenir les délais actuels.*

De l'avis du Conseil synodal, la situation actuelle correspond plus ou moins au délai demandé dans la motion. Ainsi pour exemple les documents pour cette session du 8 juin ont été envoyés le 29 avril et pour la session d'hiver du 7 décembre, ils seront envoyés le 4 novembre, soit entre quatre et cinq semaines avant. Cela est bien supérieur à ce que prévoit le Règlement général de l'EREN (article 54) : *"Les lettres de convocation doivent être adressées à chaque membre, avec la liste des objets à traiter, quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session. Les cas d'urgence sont réservés"*.

Toutefois le Conseil synodal a exploré la possibilité d'un envoi dépassant les 4 à 5 semaines. Force a été de constater que ce scénario n'est pas possible :

- les comptes audités ne sont disponibles qu'à mi-avril
- les rapports nécessitent plusieurs lectures devant le Conseil synodal.

L'autre possibilité envisagée est de retarder les dates des Synodes. Mais elles entreraient alors en concurrence avec d'autres assemblées (FEPS), le temps des vacances ou les fêtes de Noël.

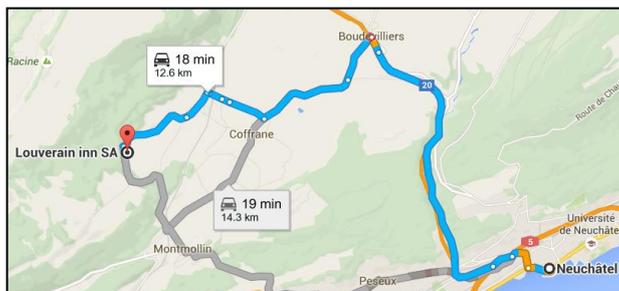
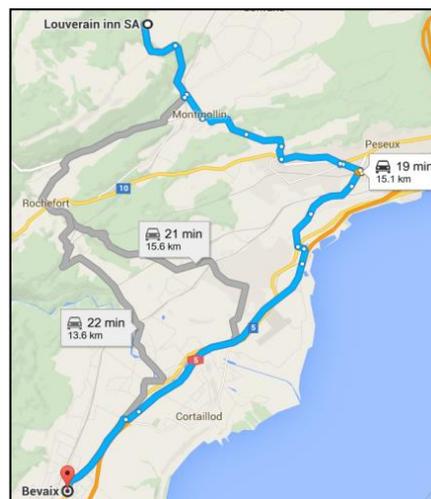
Le Conseil synodal estime donc que les documents sont envoyés avec un délai raisonnable et conforme à l'esprit de la motion du Synode. Le Conseil synodal s'engage à conserver ce délai minimal d'envoi.

#### **Résolution**

Le Synode classe la résolution sans suite.

## Dates et informations importantes à retenir

15 et 16 juin 2016	Rencontre des permanents
Dimanche 23 octobre 2016	Cérémonie de consécration à 17h30 à Môtiers
Mercredi 7 décembre 2016	177 <sup>e</sup> Synode à Montmirail



EREN  
 Faubourg de l'Hôpital 24, Case postale 2231, 2001 Neuchâtel  
 Tél. 032 725 78 14 Fax 032 724 09 50  
[www.eren.ch](http://www.eren.ch) E-mail: [eren@eren.ch](mailto:eren@eren.ch) CCP 20-1-0